

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 11 décembre 2017 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boul. Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Rv-9, sur le lot 5 388 175, au numéro civique 4115, chemin de la Sauvagine, Lac Carillon, autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant, alors que la disposition de la sous-section 7.2.2. paragraphe 2 du règlement de zonage no. 217 indique que celui-ci doit être implanté dans les cours latérales et/ou arrière.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 15IEME JOUR DE NOVEMBRE 2017



Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidante à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 de l'avant-midi, le quinzième jour de novembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^{ième} jour de novembre 2017.



Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière